



Convention de partage des pourboires

La Loi sur les normes du travail permet aux salariées et salariés au pourboire d'établir librement et volontairement entre eux une convention de partage des pourboires. Ce modèle de convention de partage des pourboires est mis à votre disposition pour faciliter l'établissement d'une convention de partage au sein de l'établissement où vous travaillez. Il permet également de consigner clairement les termes de la convention et ses modalités d'application.

Cette convention s'applique seulement si la majorité (50 % + 1) des salariées et salariés au pourboire de l'entreprise y consent et la signe.

LES NORMES DU TRAVAIL

Mieux les comprendre
pour mieux s'entendre

